



Visite medicale, permis de conduire

Par calamar66

bonjour à tous, voilà j' ai une Question très pointue et mon cas est très particulier. j' ai eu une annulation de permis de conduire en 1993 avec alcoolémie positive. Aujourd'hui je mes suis donc inscrits à l' auto-école et pour mon inscription au code, on m' impose comme le stipule la loi une visite médicale. cette visite m' impose une attente de 2 à 3 mois et risque de me faire perdre un emploi qui m' est proposé et ou le permis est nécessaire. Ma question est la suivante : cette législation (visite médicale obligatoire) s' impose t' elle à moi du fait que mon permis m' a été annulé il y a plus de 22 ans, alors que celle ci n' existait pas et que à l' époque le permis à point lui même n' existait pas ? merci d' avance pour vos réponses et votre attention ... merci aussi de me diriger vers un texte de loi ou un site qui pourrait m' éclairer ...